

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Emile GIOVANNESCHI, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT (a donné pouvoir à Stéphane LEOPOLD).

Absents excusés : Gilles GANTELME

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8/04/2017

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – RACCORDEMENT DU RESEAU DE ST SAUVEUR AU RESEAU D'EAU POTABLE D'ESTENC

Le schéma directeur d'eau potable préconisait la mise en place d'un dispositif de traitement de l'unité de distribution de Saint Sauveur pour remédier au problème récurrent de non-conformité des analyses d'eau potable. Une expertise réalisée par l'Agence Régionale de la Santé en juillet 2016 préconise finalement le raccordement du réseau de Saint Sauveur au réseau d'eau potable d'Estenc afin de rationaliser les ressources. Ce programme prioritaire de travaux a été chiffré à 95 160 € HT et peut faire l'objet de financements par l'Agence de l'eau et le Département.

Adopté à l'unanimité

3 – PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2017

Le Maire présente au conseil municipal l'étude préliminaire du programme de voirie communale 2017 qui s'élève à 25 350 € HT. Ce programme permettrait de réaliser des travaux de réfection de chaussée sur les sites suivants :

- Place César Payan,
- Voie Pessa Longia
- Voie Pessas
- Voie du Cros

Ces travaux peuvent bénéficier au titre de la dotation d'aménagement cantonale 2017 d'une subvention du département de 20 270 €. Le Maire propose de réaliser l'intégralité du programme prévue et de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Adopté à l'unanimité

4 – DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Département reconduit en 2017 l'aide de 70% pour le déneigement des voies communales sous réserve de l'approbation d'une délibération du conseil municipal portant sur la demande de subvention ainsi que sur la production des factures des entreprises. Conformément à ce règlement, le Maire donne connaissance des prestations effectuées par l'entreprise DEGIOANNI dans le cadre du marché à bon de commande 2016/2018 pour la saison 2016/2017 pour un montant total de 8 550,30 € TTC. Il propose à l'assemblée de solliciter l'octroi de la subvention correspondante.

Adopté à l'unanimité

5 – AMENAGEMENT DU BELVEDERE DU BEC DE LA RENARDE

Le Maire présente le projet d'aménagement du belvédère du Bec de la Renarde pour un montant total HT de 8 000 € qui comprend les travaux suivants :

- Elagage de la trouée forestière permettant de rejoindre le belvédère ;
- Réalisation de cairns en pierres sèches ;
- Réalisation d'une plate-forme belvédère avec murets et garde-corps ;
- Mise en place de mobilier de repos.

Le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire du Sénateur DAUNIS pour réaliser ce projet.

Adopté à l'unanimité

6 - CHALET DU CIASTEL N°3 – DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Le conseil municipal, par délibération du 10 avril 2016, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE) a dissous son centre communal d'action social et décidé d'exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles. Le Maire informe que le logement social n°3 des Chalets du Ciel est vacant. Il propose au conseil de faire une demande d'attribution au nom de la commune pour ce logement à Côte d'Azur Habitat pour un loyer mensuel de 280,73 euros au titre des actions sociales de la commune.

Adopté à l'unanimité

7 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

La décision modificative n°1 au budget eau et assainissement concerne uniquement la section d'investissement. Sans augmentation de budget, il s'agit de virer des crédits de compte à compte en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité

8 – COMPTEURS INDIVIDUELS RESEAU EAU POTABLE

La réglementation nationale impose à court terme la mise en place de compteurs individuels sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune. La mise en place de ces compteurs représente un coût très important au regard du budget communal de l'eau et de l'assainissement déjà considérablement impacté par les travaux de la nouvelle station d'épuration du village et des mises en conformité des réseaux d'adduction sur Estenc (la Coquille et St Sauveur). Les redevances annuelles dûes à l'agence de l'eau par la Commune sont indexées à la capacité de la commune à respecter les normes en vigueur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. La commune va étudier la faisabilité et l'évaluation des coûts de la mise en place de compteurs individuels sur son territoire. Le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement est obligatoirement transférée aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

9 – MUR DE L'EGLISE NOTRE DAME DES GRACES

Le mur de soutènement de l'Eglise Notre-Dame des Grâces à Estenc s'est partiellement effondré. Les devis établis pour la réalisation des travaux de réparations sont relativement importants et le mur présentant d'autres points de faiblesse, il est probable que d'autres effondrements aient lieu dans les années à venir. Plutôt que de réaliser des travaux partiels dans l'urgence et sans soutien financier, la commune présentera un projet global de réfection de l'intégralité du mur de soutènement et sollicitera des financements sur les programmes 2018 pour le réaliser.

10 – CABANE PASTORALE DES FOURNEES

La cabane pastorale du vallon des Fournées appartenant à l'ONF ne peut plus être utilisée par le groupement pastoral du fait de l'élargissement des périmètres de protection des captages d'eau potable. Une réunion d'échange entre l'ONF, la Commune, le Parc national du Mercantour et le groupement pastoral de l'Estrop a permis d'initier un projet dont les objectifs sont :

- Le déplacement de cette cabane récente et fonctionnelle sur le pâturage communal de la Frache.
- La renaturalisation du site de l'ancienne cabane.

11 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Les travaux d'aménagement de la Source du Var à Estenc sont achevés, les panneaux d'interprétation seront apposés avant l'été et l'inauguration se fera lors du week-end de la fête patronale qui aura lieu à Estenc cette année.
- Les travaux du programme de voirie communale pour l'année 2016 sont achevés.
- Les travaux de rénovation du RDC des locaux de l'ancienne mairie Place César PAYAN pour l'installation d'une nouvelle salle d'exposition ont pris du retard, ils ne pourront pas être achevés pour la saison estivale. Ils reprendront à l'automne.
- Le cimetière d'Estenc nécessite une restructuration afin de pouvoir délivrer de nouvelles concessions. Une fosse commune sera construite à cette occasion.
- A la demande des riverains, et afin de sécuriser en saison hivernale l'escalier qui longe la façade nord de la maison Liautaud une rampe de 7 mètres sera installée.
- Le belvédère du Saut du Var à Saint Roch a été équipé d'un nouveau garde-corps métallique.
- Suite à la notification des commissions d'attribution des financements, la commune a été informée que les travaux de la station d'épuration seront financés par l'agence de l'eau et le département à hauteur de 57% du montant total HT du projet.
- La qualité du réseau de téléphonie mobile s'est nettement améliorée suite aux travaux de mise en place de la 3G et de rénovation des pièces de transmission du relais réalisés fin mai et début juin. L'entreprise SFR, gestionnaire du relais pour tous les opérateurs, s'est engagée à ce que les derniers ajustements soient finalisés dans l'été.

12 – QUESTIONS DIVERSES

- La directrice de l'Ecole d'Entraunes, Françoise GILLOUX part à la retraite. Un vin d'honneur est organisé pour son départ sur la place du village le 8 juillet 2017. La nouvelle directrice, Madame Justine CRESPIEN prend ses fonctions à la rentrée scolaire.
- Le four communal est loué pour la reprise de l'activité de boulangerie pour la saison estivale 2017.
- Suite à l'obtention des financements, le véhicule électrique à l'usage des services techniques de la commune a été acheté.
- La fête du pain aura lieu cette année le 17 juin.

La séance est levée à 20h00.